

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2234

25 août 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| Borgo Luxembourg S.à r.l. | 107226 | Pane Lux 1 | 107203 |
| Circuit Foil Luxembourg | 107232 | Pane Lux 2 | 107204 |
| Development Venture III S.C.A. | 107232 | Papier-Mettler Luxembourg GmbH | 107204 |
| Duse III S. à r.l. | 107232 | PCTV Systems S.à r.l. | 107207 |
| Europa Diamond S.à r.l. | 107232 | Peaksid European Holdco II S.à r.l. | 107194 |
| Francestate S.à r.l. | 107209 | Pefaco Finance S.A. | 107207 |
| GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l. | 107228 | Pefaco Finance S.A. | 107207 |
| HPF 1 Holdco S.à r.l. | 107187 | Pesca S.A. | 107208 |
| Institut National du Cancer, A.s.b.l. | 107190 | PM Lux S.A. | 107207 |
| LBREP II Europe S.à r.l., SICAR | 107202 | Pooling S.A. | 107209 |
| Lion/Visor Lux 1 | 107203 | Prestigestate S.à r.l. | 107209 |
| Lion/Visor Lux 2 | 107204 | Property Leasing S.à r.l. | 107204 |
| LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l. | 107210 | Propolin S.à r.l. | 107210 |
| Luxembourg Shipping Services S.A. | 107186 | Quattro S.à r.l. | 107210 |
| Mainoria SICAV - SIF | 107187 | RondoTrading S.A. | 107225 |
| Medideal | 107186 | Rue de l'Eau S.A. | 107227 |
| Mexbrew Investment S.à r.l. | 107186 | SBM Stones S.à r.l. | 107231 |
| MF Equities S.à r.l. | 107203 | Scoville S.à r.l. | 107227 |
| M.K.B. SA | 107186 | SESAM Beauty Concepte S.à r.l. | 107228 |
| MP H S.A. | 107187 | Société d'Etudes Sociales, Financières et Actuarielles | 107229 |
| Myriado Cleantech GmbH | 107186 | Société Manuela Rodrigues Sàrl | 107229 |
| Nade Luxco 2 S.à r.l. | 107190 | SPF - Sierra Portugal Feeder 2 | 107229 |
| NDJ Musik | 107200 | Spinnaker Bidco S.à r.l. | 107213 |
| New London S.à r.l. | 107194 | State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl | 107225 |
| Nordea Investment Funds S.A. | 107194 | Steffen Production Differdange S.A. | 107230 |
| Oxford Investments S.A. | 107200 | The Carlyle Group (Luxembourg) JV | 107213 |
| Palm Bidco S.à r.l. | 107203 | Tika S.à r.l. | 107231 |
| Palm Pledgeco S.à r.l. | 107203 | | |

Luxembourg Shipping Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 36.715.

Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015104106/9.

(150114335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

M.K.B. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 177.424.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015104113/11.

(150115133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Medideal, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 184.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015104121/9.

(150114353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Mexbrew Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 55.665.350,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 174.652.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 27 mai 2015 entre les associés de la Société, EFC S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.079 («EFC») et Brandbev S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80.984 («Brandbev»), que EFC a cédé l'ensemble des 993.306 parts sociales de classe A de la Société d'une valeur de 50,- USD chacune à Brandbev, qui est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2015104125/18.

(150113926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Myriado Cleantech GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxemburg, 2, rue Kalchesbruck.
R.C.S. Luxembourg B 99.035.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015104130/9.

(150113692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Mainoria SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 35.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015104132/9.

(150113499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

MP H S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 171.711.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 11 Mai 2015, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Elmar HEGGEN, Alain BERWICK, Frédéric LEMAIRE, Romain MANNELLI et François MASQUELIER ayant tous leur adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg et dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

L'Assemblée générale décide de proroger le mandat comme Commissaire aux comptes de Monsieur Eric AMBROSI, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, pour un mandat d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015104146/19.

(150114603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

HPF 1 Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.637.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of June,

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Health Property Fund 1 Feeder SA SICAV-SIF, a public limited liability company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (SICAV) and established as a specialised investment fund (SIF), incorporated and organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188.659,

here represented by Sophie Cumani, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 16 June 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), representing the entire share capital of HPF 1 Holdco S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 188.637 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 27 June 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2551 on 20 September 2014 (hereinafter the "Company"). The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on 19 March 2015 being not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder declared having waived any notice requirement and deliberated on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of forty-seven million eight hundred and seventy-eight thousand two hundred and eighteen euro (EUR 47,878,218), represented by nine hundred and fifty seven thousand five hundred and sixty-four (957,564) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and forty-six million nine hundred and twenty thousand six hundred and fifty-four (46,920,654) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), with a par value of one euro (EUR 1) each, up to sixty-two million eight hundred and seventy-eight thousand two hundred and eighteen euro (EUR 62,878,218) through the issue of three hundred thousand (300,000) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and fourteen million seven hundred thousand (14,700,000) MRPS with a par value of one euro (EUR 1) each.

2. Amendment of article 5.1 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder required the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the Company's share capital by an amount of fifteen million euro (EUR 15,000,000) from its current amount of forty-seven million eight hundred and seventy-eight thousand two hundred and eighteen euro (EUR 47,878,218) to sixty-two million eight hundred and seventy-eight thousand two hundred and eighteen euro (EUR 62,878,218) by the issuance of three hundred thousand (300,000) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and fourteen million seven hundred thousand (14,700,000) MRPS with a par value of one euro (EUR 1) each.

The three hundred thousand (300,000) new ordinary shares and the fourteen million and seven hundred thousand (14,700,000) new MRPS issued have been subscribed and fully paid up by Health Property Fund 1 Feeder SA SICAV-SIF, aforementioned, entirely by a contribution in cash in an amount of fifteen million euro (EUR 15,000,000), which is at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at sixty-two million eight hundred and seventy-eight thousand two hundred and eighteen euro (EUR 62,878,218), represented by one million two hundred and fifty-seven thousand five hundred and sixty-four (1,257,564) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Ordinary Shares") and sixty-one million six hundred and twenty thousand six hundred and fifty-four (61,620,654) mandatory redeemable preferred shares, with a par value of one euro (EUR 1) each (the "MRPS", together with the Ordinary Shares hereinafter the "Shares")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at five thousand five hundred euro (EUR 5,500).

Powers

The appearing person, acting in his above stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error (s)) to the present deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de juin,

Par-devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Health Property Fund 1 Feeder SA SICAV-SIF, une société anonyme établie sous la forme d'une société d'investissement à capital variable organisée en fonds d'investissement spécialisé, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.659,

ici représentée par Sophie Cumani, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 16 juin 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique»), représentant l'intégralité du capital social de HPF 1 Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.637, constituée selon acte reçu par Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 27 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2551 en date du 20 septembre 2014 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 19 mars 2015 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique a déclaré avoir renoncé à toute formalité de convocation et a délibéré sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quarante-sept millions huit cent soixante-dix-huit mille deux cent dix-huit euros (EUR 47.878.218) représenté par neuf cent cinquante-sept mille cinq cent soixante-quatre (957.564) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et quarante-six millions neuf cent vingt mille six cent cinquante-quatre (46.920.654) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «APOR»), jusqu'à un montant de soixante-deux millions huit cent soixante-dix-huit mille deux cent dix-huit euros (EUR 62.878.218), par l'émission de trois cent mille (300.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de quatorze millions sept cent mille (14.700.000) APOR d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000), de son montant actuel de quarante-sept millions huit cent soixante-dix-huit mille deux cent dix-huit euros (EUR 47.878.218) à soixante-deux millions huit cent soixante-dix-huit mille deux cent dix-huit euros (EUR 62.878.218) par l'émission de trois cent mille (300.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de quatorze millions sept cent mille (14.700.000) APOR d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les trois cent mille (300.000) nouvelles parts sociales ordinaires et les quatorze millions sept cent mille (14.700.000) nouvelles APOR émises ont été entièrement souscrites et intégralement payées par Health Property Fund 1 Feeder SA SICAV-SIF, susmentionnée, par un apport en numéraire, de telle manière que le montant de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à soixante-deux millions huit cent soixante-dix-huit mille deux cent dix-huit euros (EUR 62.878.218), représenté par les un million deux cent cinquante-sept mille cinq cent soixante-quatre (1.257.564) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») et les soixante-un millions six cent vingt mille six cent cinquante-quatre (61.620.654) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «APOR») ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires les «Parts Sociales»).»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500).

Pouvoirs

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de cette même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sophie Cumani, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C1., le 19 juin 2015. 1LAC / 2015 / 19336. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113217/143.

(150121290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Nade Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.583.

Les statuts coordonnés au 1^{er} juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015104151/11.

(150114756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Institut National du Cancer, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 1, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg F 10.445.

STATUTS

Entre les soussignés, membres fondateurs:

1. Docteur Guy BERCHEM, médecin spécialiste en oncologie médicale, domicilié 21 rue des Champs, L-3348 Leudelange, de nationalité luxembourgeoise, désigné par la Plateforme Nationale Cancer

2. Le Centre Hospitalier de Luxembourg, 4 rue Barblé, L-1210 Luxembourg, représenté par le Docteur Catherine BOISANTE, directeur médical, médecin spécialiste en anesthésie-réanimation, domiciliée 137 avenue de la Liberté, L4602 Differdange, de nationalité française

3. Le Centre Hospitalier Emile Mayrisch, B.P.436, L-4005 Esch-sur-Alzette, représenté par le Docteur Claude BIRGEN, directeur médical, médecin spécialiste en gastro-entérologie, domicilié 2 rue Haard, L-4970 Bettange-Mess, de nationalité luxembourgeoise

4. Les Hôpitaux Robert Schuman, 9 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, représenté par le Docteur Marc BERNA, directeur médical du pôle viscéraloncologie, médecin spécialiste en médecine interne, domicilié 42 rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise

5. Le Centre Hospitalier du Nord, B.P.103, L-9002 Ettelbruck, représenté par le Docteur Alain FOXIUS, chirurgien, médecin spécialiste en chirurgie générale, domicilié 128 route de Luxembourg, L-9125 Schieren, de nationalité luxembourgeoise

6. Le Centre François Baclesse, B.P.436, L-4005 Esch-sur-Alzette, représenté par le Docteur Michel UNTEREINER, directeur général et médical, et médecin spécialiste en radiothérapie, domicilié 47 rue Arthur Useldinger, L-4351 Esch-sur-Alzette, de nationalité luxembourgeoise

7. La Société Luxembourgeoise d'Oncologie, 209 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, représentée par le Docteur Sigrid CHERRIER-De WILDE, médecin spécialiste en hématologie, domiciliée 7 rue des Vignes, L-5460 Trintange, de nationalité belge

8. La Fondation Cancer, 209 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, représentée par le Docteur Carlo BOCK, président, médecin spécialiste en médecine interne, domicilié 27 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise

9. La Fondatioun Kriibskrank Kanner, 168 rue des Romains, L-8041 Strassen, représentée par Madame Anne GOERES, directrice, domiciliée Boîte Postale 33, L-8005 Bertrange, de nationalité luxembourgeoise

10. La Patientevertriebung, 1 rue Christophe Plantin, L-2339 Luxembourg, représentée par Monsieur René PIZZAFERRI, président, domicilié 87 Grand' rue, L-3926 Mondercange, de nationalité luxembourgeoise

11. Monsieur Mike SCHWEBAG, juriste, domicilié 4 route d'Oswiler, L-6469 Echternach, de nationalité luxembourgeoise, médiateur de la santé

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les fondations sans but lucratif, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination d'Institut National du Cancer, A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de:

- contribuer à une lutte efficace contre le cancer,
- permettre aux personnes atteintes du cancer d'accéder, quel que soit leur lieu de prise en charge sur le territoire, le stade d'évolution de leur maladie et la complexité de leur traitement, à un parcours clinique et de soins, structuré, standardisé et de qualité, intégrant les données acquises de la science à toutes les étapes diagnostique, thérapeutique, de réhabilitation, de fin de vie, et ce en toute sécurité,
- contribuer à une maîtrise des dépenses de santé dans le domaine de la cancérologie.

Pour ce faire, l'association:

- fédérera les acteurs professionnels et institutionnels, impliqués dans le diagnostic et le traitement des cancers autour d'un projet national d'amélioration continue de la cancérologie au Luxembourg,
- coordonnera l'organisation de la cancérologie au niveau national dans l'intérêt des patients, sous forme de filières nationales et de liens avec certains centres experts à l'étranger,
- suivra les indicateurs épidémiologiques en matière de cancer,
- promouvra l'évaluation des résultats des prises en charge en cancérologie et émettra des recommandations pour les améliorer, si besoin,
- identifiera les nouvelles opportunités thérapeutiques et soutiendra leur implémentation au Luxembourg,
- sera un acteur principal de l'organisation et de l'implémentation de la médecine personnalisée en matière de cancérologie,
- coordonnera l'animation scientifique des pratiques professionnelles en cancérologie au Luxembourg et sera un vecteur clé d'information des professionnels,
- établira des liens entre le milieu clinique et les chercheurs afin de participer au développement de la recherche en cancérologie,
- sera un interlocuteur privilégié de l'autorité publique en matière de cancérologie au Luxembourg, notamment de la Plateforme Nationale de Cancérologie, et stimulera la lutte contre le cancer,
- sera un interlocuteur privilégié d'organismes scientifiques internationaux dans le domaine de la cancérologie,
- soutiendra et contribuera à l'information de la population et des patients en matière de cancérologie,
- attribuera, dans le cadre d'une convention avec le ministère de la Santé, un label, sur base d'audits externes réalisés par un organisme indépendant, aux prestataires intervenant dans la cancérologie, qui répondent aux critères de compétences, de qualité attendus, et sont dotés d'un système d'assurance qualité,
- analysera l'organisation de la cancérologie au Luxembourg et soutiendra, le cas échéant, l'évolution de l'INC vers un Centre national du cancer, gestionnaire de centres de diagnostic et/ou de traitement.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg (L-2120), Villa Louvigny, allée Marconi. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association:

- tout prestataire (établissement de santé, réseau de soins, professionnel médical et autre professionnel de la santé, professionnel du champ psycho-social, chercheur), intervenant sur le territoire national, dans le parcours de soin hospitalier ou extrahospitalier d'une personne atteinte du cancer,
- toute personne désignée par la Plateforme Nationale Cancer,
- tout organisme représentant l'intérêt des patients atteints du cancer, sur le territoire national.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement avéré à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,
- en cas de comportement contraire aux obligations éthiques, déontologiques, légales applicables au Luxembourg.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas été attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président, en accord avec le conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 10 membres au moins et de 12 membres au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. Le vote a lieu à bulletin secret. Les candidatures à la fonction d'administrateur de l'association sont à envoyer au minimum un mois avant la date de l'assemblée générale, par écrit.

La durée du mandat d'administrateur est de quatre ans. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles. Afin de garantir une continuité de gestion de l'association, des élections de la moitié des membres sont organisées tous les deux ans. Pour le premier ordre de sortie, un tirage au sort désigne les membres dont le mandat prend fin après deux ans.

Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Le conseil d'administration peut coopter des membres observateurs avec voix consultative.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit une fois par trimestre et chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par courrier électronique ou tout autre moyen approprié.

Art. 14. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité de voix, celle du président est prépondérante. Pour les votes, il sera loisible aux administrateurs de se faire représenter par un autre administrateur à l'aide d'une procuration écrite. Chaque administrateur ne peut être porteur que de deux procurations au maximum.

Art. 15. La signature conjointe du président et du trésorier du conseil d'administration engage l'association. En cas d'indisponibilité, la signature du président ou du trésorier peut être remplacée par la signature du vice-président ou du secrétaire.

Art. 16. Le conseil d'administration, sous sa responsabilité, délègue ses pouvoirs pour la gestion courante de l'association à un bureau exécutif, composé du président et d'au maximum quatre membres du conseil d'administration. Ce bureau exécutif aura, entre autres, pour mission de coordonner et de suivre l'avancement des activités de l'Institut National du Cancer, menées par son équipe opérationnelle. Il assure la gestion financière courante de l'association. Le bureau exécutif se réunit autant que nécessaire avec l'équipe opérationnelle.

Art. 17. Le conseil d'administration s'adjoint les compétences d'un conseil scientifique dont la mission est de lui remettre des avis relatifs aux pratiques professionnelles à promouvoir et à mettre en oeuvre dans le champ de la cancérologie, afin de garantir la sécurité, la qualité, l'innovation, la continuité et l'équité des prestations dispensées.

Le conseil scientifique, désigné par le conseil d'administration, comprend, entre autres, les représentations suivantes:

- Comité National d'Ethique de Recherche,

- Laboratoire National de Santé, département d'anatomo-pathologie,
- Registre National du Cancer,
- Société Luxembourgeoise de Gynécologie Obstétrique
- Société Luxembourgeoise de Pneumologie
- Société Luxembourgeoise d'Urologie
- Société Luxembourgeoise de Gastro-Entérologie
- Société Luxembourgeoise de Chirurgie
- Société Luxembourgeoise de Pédiatrie, domaine de l'oncopédiatrie
- Société Luxembourgeoise de Dermatologie
- Société Luxembourgeoise d'Oncologie
- Société Luxembourgeoise d'ORL
- Société Luxembourgeoise de radiologie et radiodiagnostic
- Groupe des Soignants en Oncologie
- Cercle des médecins généralistes
- Psychologues exerçant en cancérologie
- Assistants sociaux exerçant en cancérologie
- Diététiciens exerçant en cancérologie
- Plateformes de Cancérologie des centres hospitaliers ayant une mission de diagnostic et de traitement du cancer
- Centre National de Radiothérapie
- Biobanque
- Luxembourg Institute of Health, Centre d'Investigation et d'Epidémiologie Clinique.

Le conseil scientifique se réunit au minimum deux fois par année. Il peut se réunir sur demande expresse du conseil d'administration. Sa composition lors des séances est déterminée en fonction de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration désigne le président du conseil scientifique, qui peut assister au conseil d'administration avec voix consultative.

Art. 18. Le conseil d'administration peut avoir recours à des experts ou à des sous-traitants pour réaliser ses missions. Il peut sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers.

Art. 19. Le conseil d'administration approuve, préalablement à leur signature par le président et le trésorier, les conventions à signer par l'association avec l'Etat ou tout autre partenaire public ou privé, sous condition de répondre à l'objet de l'association. Le conseil d'administration doit approuver les dons faits à l'association, préalablement à leur acceptation, après vérification de l'absence de conflit d'intérêt avec l'objet de l'association.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 20. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 21. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 22. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 23. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 24. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi modifiée du 21 avril 1928.

IX. Dissolution et liquidation

Art. 25. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 26. En cas de dissolution de l'association, le patrimoine de l'association sera affecté à une association ou entité juridique poursuivant une mission se rapprochant autant que possible de l'objet de l'association, à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 27. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Le 25 juin 2015 à Luxembourg

Dr Guy BERCHEM / Dr Catherine BOISANTE / Dr Claude BIRGEN /
Dr Marc BERNA / Dr Alain FOXIUS / Dr Michel UNTEREINER /
Dr Sigrid CHERRIER-de WILDE / Dr Carlo BOCK /
Mme Anne GOERES / M. René PIZZAFERRI /
M. Mike SCHWEBAG.

Référence de publication: 2015113232/205.

(150122532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

New London S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015104161/10.

(150114158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Nordea Investment Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.619.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 29 juin 2015, le Conseil d'Administration de NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A. prend note de la démission de Nils Bolmstrand de la position de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Mr Thorben Sander président du Conseil d'Administration en remplacement de Mr Nils Bolmstrand avec effet au 29 Juin 2015.

Le Conseil d'Administration de NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A. est donc composé comme suit, à compter du 29 juin 2015 et jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2016:

1. Thorben Sander (Président)
2. Snorre Storset
3. Nils Bolmstrand

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2015104163/19.

(150113680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Peaksid European Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.525,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 175.893.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of June,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Peaksid European Holdco II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.893 and having a share capital amounting to EUR 18,525.- (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 28, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 3, 2013, number 1051, page 50425 et seq. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard

DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on November 19, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 10, 2014, number 3822, page 183423 et seq.

THERE APPEARED:

Peakside Real Estate Fund II (Collector), L.P., a limited partnership, organized under the laws of Jersey with registration number 1568, having its registered office at 13 Castle Street, St. Helier, JE4 5UT Jersey (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company amounting to EUR 18,525;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Creation of a new class of shares of the Company, namely the class C “tracker” shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (defined below as the New Shares), that will track the performance and returns of the underlying assets as set out in the Articles as they are proposed to be amended in item 5. and 6. below;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-), in order to bring its share capital from its current amount of eighteen thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 18,525.-) to an amount of thirty-eight thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 38,525.-) through the issuance of eight hundred (800) class C “tracker” shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the New Shares);

4. Subscription and payment in cash of the New Shares;

5. Amendment to article 5 of the Articles in order to reflect the creation and issuance of the New Shares adopted under item 2. to 3. above;

6. Amendment to article 16 of the Articles;

7. Updating of the share register of the Company to record the New Shares; and

8. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirements, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create a new classes of “tracker” shares of the Company, namely the class C “tracker” shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, that will track the performance and returns of the underlying assets as set out in the Articles as amended pursuant to the fifth and the sixth resolution below.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-), in order to bring its share capital from its current amount of eighteen thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 18,525.-) to an amount of thirty-eight thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 38,525.-) through the issuance of the New Shares, and resolves to proceed to the issuance of the New Shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to (i) subscribe for the New Shares, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-), to be allocated to the nominal share capital of the Company.

The amount of the abovementioned contribution in cash is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it read henceforth as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The corporate capital of the Company is fixed at thirty-eight thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 38,525.-) represented by one thousand five hundred and forty-one (1,541) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (collectively and irrespective of their class, the Shares, and individually, a Share), divided into (i) five hundred (500) ordinary shares (the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) two hundred

thirty six (236) class A “tracker” shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), that will track the performance and returns of the Company's direct investment in the equity of Peakside Postit HoldCo S.à r.l., (iii) five (5) class B “tracker” shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), that will track the performance and returns of the Company's direct investment in the equity of Bentley S.à r.l. and (iv) eight hundred (800) class C “tracker” shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), that will track the performance and returns of the Company's direct investment in the equity of Peakside Forum S.à r.l. (the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are collectively referred to as the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share).

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of Tracker Shares, to be denominated by the corresponding letter.

The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the equity of Peakside Postit HoldCo S.à r.l.

The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the equity of Bentley S.à r.l.

The Class C Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the equity of Peakside Forum S.à r.l.

Each Share entitles its holder to one vote.

All Shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.”

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 16 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it read henceforth as follows:

" **Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the equity of Peakside Postit HoldCo S.à r.l. (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(c) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the equity of Bentley S.à r.l. (the Class B Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(d) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the equity of Peakside Forum S.à r.l. (the Class C Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(e) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of the Company in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued New Shares in the shareholders' register of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Peakside European Holdco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.893 et dont le capital social s'élève à EUR 18.525.- (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 mai 2013, numéro 1051, page 50425 et suivantes. Les statuts de la société (les Statuts) ont été amendés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 décembre 2014, numéro 3822, page 183423 et suivantes.

A COMPARU:

Peakside Real estate Fund II (Collector), LP., un limited partnership organisé selon les lois de Jersey, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 1568, ayant son siège social à 13 Castle Street, St. Helier, Jersey JE4 5UT, (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société qui s'élève à EUR 18,525;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée a été libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, dénommées les parts sociales «traçantes» de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune (définies ci-dessous comme les Nouvelles Parts), qui traceront les performances et les rendements des actifs sous-jacents qu'elles suivront comme indiqués dans les Statuts dont les amendements sont proposés sous les points 5. et 6. ci-dessous.
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-mille euros (EUR 20.000.-), afin de porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 18.525.-), à un montant de trente-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 38.525.-), par voie d'émission de huit cent (800) parts sociales «traçantes» de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune (les Nouvelles Parts);
4. Souscription aux Nouvelles Parts et libération des Nouvelles Parts par apport en numéraire;
5. Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter la création et l'émission des Nouvelles Parts adoptées aux points 2. et 3. ci-dessus;
6. Modification de l'article 16 des Statuts;
7. Modification du registre des associés de la Société afin de procéder à l'enregistrement des Nouvelles Parts;

8. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales «traçantes» de la Société, dénommée les parts sociales «traçantes» de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, qui traceront les performances et les rendements des actifs sous-jacents qu'elles suivront comme indiqués dans les Statuts amendés conformément aux cinquième et sixième résolutions ci-dessous.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-mille euros (EUR 20.000.-), afin de porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 18.525.-) à un montant de trente-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 38.525.-), par voie d'émission des Nouvelles Parts, et décide de procéder à l'émission des Nouvelles Parts.

Quatrième résolution

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire aux Nouvelles Parts, et (ii) de les libérer entièrement, par un apport en numéraire, d'un montant total de vingt-mille euros (EUR 20.000.-) à être affecté au capital social de la Société.

Le montant de l'apport en numéraire précipité est à la disposition de la Société, ce qui a été reconnu par le notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'elles doivent être lues de manière suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à montant trente-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 38.525.-), représenté par mille cinq cent quarante et un (1,541) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune (collectivement et indépendamment de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement, une Part Sociale), divisé en (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires), (ii) deux cent trente-six (236) parts sociales «traçantes» de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) cinq (5) parts sociales «traçantes» de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B) et (iv) huit cent (800) parts sociales «traçantes» de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C, et individuellement, une Part Sociale de Classe C), qui traceront la performance et les rendements des actifs sous-jacents qu'elles suivront (les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C sont collectivement désignées comme les Parts Sociales Traçantes et individuellement, une Part Sociale Traçante).

Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement désignés comme les Associés et individuellement comme un Associé.

En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Toute prime d'émission payée pour la souscription de n'importe quelle Part Sociale Traçante d'une classe spécifique lors de son émission sera affectée à un compte de réserve prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Traçante, et en portera la lettre correspondante.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de Peakside Postit HoldCo S.à r.l.

Les Parts Sociales de Classe B tracent la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de Bentley S.à r.l.

Les Parts Sociales de Classe C tracent la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de Peakside Forum S.à r.l.

Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.

Toutes les Parts Sociales auront des droits égaux sauf stipulation contraire des Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale de(s) l'associé(s) adoptée selon les mêmes conditions que les modifications des Statuts.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Allocation des bénéfices.** Le solde créditeur du compte des bénéfices et des pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pourcent (5%) du bénéfice net seront transféré à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale s'élève à dix pourcent (10%) du capital social.»

Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires de la Loi, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacune d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission, auront droit à un dividende égal (i) à tout produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec le produit de la souscription pour les Parts Sociales de cette classe (le Revenu de l'Investissement), moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (les Frais d'Investissement), les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(b) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de Peakside Postit HoldCo S.à r.l. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe A), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance; et

(c) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de Bentley S.à r.l. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe B), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(d) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales de Classe C au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de Peakside Forum S.à r.l. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe C), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance; et

(e) l'assemblée générale des Associés a le pouvoir discrétionnaire de décider de l'affectation du solde, le cas échéant. Elle peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter."

Septième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant et tout employé de la Société à Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19622. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108172/295.

(150118771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Oxford Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.929.

Rectificatif au dépôt L150108866 déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en date du 24 juin 2015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015104201/10.

(150114261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

NDJ Musik, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9672 Niederwampach, Maison 65A.

R.C.S. Luxembourg F 10.435.

—
STATUTEN

Gegenstand der Urkunde:

GRÜNDUNG DER VEREINIGUNG UND VERABSCHIEDUNG DER STATUTEN

Auszug aus der Generalversammlung vom 20/05/2015:

„Satzung der A.S.B.L.“ NDJ Musik

Die erschienenen Gründungsmitglieder:

AREND Jacques - 11.12.1995 - wohnhaft in: Maison 65A - L-9672 Niederwampach,
Schüler, Luxemburger Staatsbürger

RECKINGER Jos - 03.01.1997 - wohnhaft in: Maison 45 - L-9672 Niederwampach
Schüler, Luxemburger Staatsbürger

CANNAR Marc - 07.04.1994 - wohnhaft in: Maison 75 - L-9672 Niederwampach
Mechatroniker CFL, Luxemburger Staatsbürger

Kapitel 1. Bezeichnung, Sitz, Zielsetzung, Dauer

Art. 1. Bezeichnung. Die Bezeichnung der Vereinigung ohne Gewinnzweck lautet: NDJ Musik

Art. 2. Sitz. Der Sitz ist in Maison 65A - L-9672 Niederwampach

Die Vereinigung untersteht dem Gerichtsbezirk Diekirch

Art. 3. Zielsetzung. Förderung, Betreuung und Beratung von lokalen Künstlern aus allen Bereichen und jeden Alters.
Auftrittsmöglichkeiten für lokale Künstler schaffen.

Beratung und Unterstützung von lokalen Vereinen bei der Durchführung Ihrer Veranstaltungen.

Förderung der Kultur im ländlichen Bereich, Durchführung von kulturellen Veranstaltungen jeder Art.

Art. 4. Dauer. Die Vereinigung wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Kapitel 2. Mitglieder

Art. 5. Mitglieder. Die Vereinigung besteht aus effektiven und angeschlossenen Mitgliedern.

Die Anzahl der Mitglieder ist begrenzt. Sie darf jedoch nicht weniger als drei betragen. Die ersten Mitglieder sind die unterzeichneten Gründungsmitglieder.

Über die Aufnahme von neuen Mitgliedern entscheidet der Verwaltungsrat mit einfacher Mehrheit.

Ein Mitglied kann jeder Zeit mittels einer schriftlichen Mitteilung an den Verwaltungsrat austreten.

Der Ausschluss eines Mitglieds kann nur durch die Generalversammlung mit einer Mehrheit von 2/3 der Anwesenden oder Vertreter ausgesprochen werden.

Art. 6. Mitgliederregister. Am Vereinigungssitz führt der Verwaltungsrat ein Mitgliederregister. Dieses Register enthält Name, Vorname und Wohnsitz der Mitglieder. Die Beschlüsse zum Beitritt, Austritt oder zum Beschluss von Mitgliedern sind eingetragen binnen 8 Tagen nach dem Zeitpunkt, zu dem der Verwaltungsrat Kenntnis des Beschlusses erhält.

Kapitel 3. Generalversammlung

Art. 7. Generalversammlung. Die Generalversammlung ist das oberste Organ der Vereinigung. Sie ist insbesondere zuständig für:

- 1) Die Änderung der Satzung;
- 2) Die Bestellung und Abberufung der Verwalter
- 3) Die Bestellung und Abberufung der Kommissare
- 4) Die Entlastung der Verwalter und Kommissare
- 5) Die Billigung des Haushaltsplans und des Jahresabschlusses
- 6) Die freiwillige Auflösung der Vereinigung
- 7) Den Ausschluss eines Mitgliedes
- 8) Die Umwandlung der Vereinigung in eine Gesellschaft mit sozialer Zielsetzung
- 9) Alle Beschlüsse, die über die Grenzen der dem Verwaltungsrat gesetzlich und aufgrund der Satzung verliehenen Befugnisse hinausgeht

Jedes Mitglied hat das Recht, den Versammlungen beizuwohnen und daran teilzunehmen. Alle Mitglieder haben das gleiche Stimmrecht und jedes von ihnen verfügt über eine Stimme. Alle Abstimmungen die in der Satzung nicht erläutert sind erfolgen mit einfacher Mehrheit.

Art. 8. Einberufung. Jedes Jahr muss wenigstens eine Generalversammlung einberufen werden, diese findet im Monat Januar statt.

Es kann so oft eine außerordentliche Generalversammlung einberufen werden, wie es für die Interessenten der Vereinigung erforderlich ist. Eine außerordentliche Generalversammlung muss einberufen werden, wenn mindestens 2/3 der Mitglieder dies beantragen.

Die Einberufung wird vom Verwaltungsrat durch eine E-Mail (oder Brief) vorgenommen, die jedem Mitglied wenigstens 8 Tage vor der Versammlung zugesandt wird. Darin werden die Tagesordnung, die Zeit und der Ort der Versammlung angegeben.

Art. 9. Tagesordnung. Auf Antrag von 2/3 der anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern darf die Versammlung über Punkte beraten, die nicht auf der Tagesordnung stehen. Dies gilt jedoch nicht für Beschlüsse betreffend Ausschluss eines effektiven Mitgliedes, Auflösung, Jahresabschluss und Haushaltsplan oder Satzungsänderungen.

Art. 10. Protokolle der Generalversammlung. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden in Protokollen festgehalten, die vom Vorsitzenden, vom Sekretär sowie von allen Mitgliedern, die dies wünschen, unterschrieben werden, sie werden außerdem in ein besonderes Verzeichnis eingetragen. Auszüge daraus, die vor Gericht oder anderwärtig vorzulegen sind, werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder von 2 Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben. Diese Auszüge werden auf einen entsprechenden Antrag hin jedem Mitglied oder jeder Drittperson, die ein berechtigtes Interesse daran nachweist, ausgehändigt.

Die Beschlüsse erhält jedes Mitglied mit elektronischer Post oder Postzustellung

Kapitel 4. Verwaltung

Art. 11. Verwaltungsrat. Die Vereinigung wird von einem Verwaltungsrat geleitet, der aus drei Mitgliedern besteht, diese werden von der Generalversammlung für 1 Jahr gewählt und können zu jeder Zeit von ihr abberufen werden. Wiederwahl ist möglich. Der Verwaltungsrat wählt einen Vorsitzenden, einen Schriftführer und einen Kassensführer.

Die Verwalter üben ihr Mandat unentgeltlich aus. Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden wenigstens 2 mal pro Jahr einberufen. Er ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Jeder Verwalter kann einen anderen Verwalter mit seiner Vertretung bei einer bestimmten Versammlung des Verwaltungsrates beauftragen, und an seiner Stelle abstimmen lassen.

Der Verwaltungsrat fasst seine Beschlüsse mit absoluter Mehrheit der Stimmberechtigten. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden oder seines Stellvertreters ausschlaggebend.

Art. 12. Tägliche Verwaltung. Der geschäftsführende Vorstand ist identisch mit dem Verwaltungsrat.

Dieser überträgt die tägliche Verwaltung der Vereinigung sowie das damit verbundene Unterschriftenrecht einem Mitglied des Verwaltungsrates. Bei Verhinderung übernimmt der Vorsitzende diese Aufgabe.

Kapitel 5. Vertretung, Haftung

Art. 13. Vertretung der Vereinigung. Für alle Handlungen ist der einstimmige Beschluss des geschäftsführenden Vorstandes erforderlich, damit die Vereinigung vor Drittpersonen rechtsgültig vertreten ist. Diese Personen brauchen keinen vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates nachzuweisen. Gerichtsverfahren, sei es als Kläger oder als Beklagter, werden

im Namen der Vereinigung durch den Geschäftsführenden Vorstand geführt, Betreuung und ersuchen durch seinen Vorsitzenden oder eine hierzu beauftragte Person.

Die Verwalter gehen hinsichtlich der Verbindlichkeiten der Vereinigung keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Ihre Haftung ist begrenzt auf die Ausführung ihres Mandates.

Art. 14. Jahresabschluss, Haushaltsplan. Jedes Jahr, am 31 Dezember, werden die Konten des abgelaufenen Jahres durch den Verwaltungsrat abgeschlossen. Dieser wird einen Bericht über die Tätigkeiten der Vereinigung sowie den Haushaltsplan des nachfolgenden Geschäftsjahres und den Jahresabschluss des abgelaufenen Geschäftsjahres aufsetzen. Konten, Haushalt und Berichte werden der ordentlichen Generalversammlung im Laufe des Monats März zur Billigung vorgelegt.

Die Generalversammlung entscheidet über die Entlastung des geschäftsführenden Vorstandes.

Kapitel 6. Satzungsänderung, Auflösung, Beitrag

Art. 15. Satzungsänderung. Die Satzung darf nur mit einer absoluten Mehrheit der anwesenden Mitgliedern oder deren Vertretern geändert werden.

Art. 16. Auflösung. Im Falle der freiwilligen Auflösung wird die Generalversammlung einen oder mehrere Liquidatoren ernennen und ihre Befugnisse festsetzen. Der verbleibende Nettobestand nach Tilgung der Schulden wird einer sozialen Einrichtung zugeführt.

Art. 17. Beitrag. Der jährliche Beitrag wird auf 25 Euro festgelegt, und ist jährlich vor der Generalversammlung zu bezahlen. Der maximale Beitrag wird auf 50 Euro festgesetzt.

Kapitel 7. Übergangsbestimmung

Art. 18. Gründungsversammlung. Der Verwaltungsrat hat AREND Jacques mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt.

Référence de publication: 2015104168/110.

(150114025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

EXTRAIT

Il ressort du Conseil de Gérance de la Société tenu en date du 2 juillet 2015 que 68 parts sociales ordinaires de catégorie AA, détenues LBREP II LRG Holdings Bermuda LP ont été annulées.

Dès lors, depuis le 2 juillet 2015, les 3 963 335 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

| Associés | Adresse | Numéro d'enregistrement | Nombre de parts |
|-----------------------------------|---|-------------------------|--------------------|
| Harbor Bermuda LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 36 838 | 11 classe A |
| LBPOL Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 36 831 | 1 034 classe B |
| Ippocrate Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 37 035 | 501 558 classe D |
| William II Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 38 357 | 29 567 classe L |
| Lion Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 38 888 | 642 classe M |
| Neptune Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 38 628 | 3 296 040 classe O |
| Cannon Bridge Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 38 644 | 20 915 classe P |
| Goodwater Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 39 455 | 2 822 classe W |
| Goodwater Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 39 455 | 102 951 classe WA |
| MC&S Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 39 682 | 4 052 classe Y |
| Fox Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, | 39 428 | 3 705 classe Z |

Hamilton HM 11, Bermuda
 LBREP II LRG Holdings Bermuda LP Clarendon House, 2 Church Street, 36 767 38 classe AA
 Hamilton HM 11, Bermuda

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Pour extrait conforme

LBREP II Europe S.à. r.l., SICAR

Référence de publication: 2015113342/42.

(150122324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Palm Bidco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015104203/10.

(150114547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Palm Pledgeco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015104205/10.

(150114539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Pane Lux 1, Société à responsabilité limitée,

(anc. Lion/Visor Lux 1).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.537.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015104206/10.

(150114542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

MF Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 60.800,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.633.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 19 novembre 2013 que:

- La démission de Monsieur Erwin PARDON, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 1^{er} octobre 2013;

- Monsieur Michael Crouse, né le 14 avril 1973 à Halifax, Canada, résidant au 5, rue Léon Robichez, 59700 Marcq en Baroeul, France a été nommé gérant de la Société avec effet 1^{er} octobre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

De plus, il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 28 mai 2015 que:

- La démission de Monsieur Michael Crouse, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 28 mai 2015;
- Monsieur Alain Duranleau né le 9 janvier 1978 à Lausanne, Suisse, résidant professionnellement au Parc Scientifique de la Haute Borne, 10 rue Hergé, 59650 Villeneuve-d'Ascq, France a été nommé gérant de la Société avec effet au 28 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée.
- Madame Saeeda Amin, née le 13 février 1969 à Whalley, Royaume-Uni, résidant professionnellement au Havers Hill, Scarborough, North Yorkshire YO11 3BS, Royaume-Uni, a été nommée gérant de la Société avec effet au 28 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113413/24.

(150121264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Pane Lux 2, Société à responsabilité limitée,

(anc. Lion/Visor Lux 2).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015104207/10.

(150114550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Papier-Mettler Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015104218/9.

(150113526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Property Leasing S.à r.l., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 7.044.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of June.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

GOODYEAR S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 4.441 (the "Sole Member"),

here represented by Mr. Blazej Gladysz, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Colmar-Berg, on June 9, 2015.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Property Leasing S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at Avenue Gordon Smith L-7750 Colmar-Berg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 7044 incorporated pursuant to a deed of Maître Hyacinthe Glaesener, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on August 18, 1965, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 108 on September 20, 1965. The articles of association were amended for the last time pursuant to deed of the undersigned notary Maître Paul Bettingen dated May 8, 2015 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party represented as stated above, made the following statements:

I. As of May 8, 2015, the undersigned notary enacted the resolutions of the Sole Member of the Company under number 50.392 of his directory and filed the deed with the registration authorities on 12 May 2015 under reference 1LAC/2015/14755 and with the Companies and Trade Register on 1st June 2015 under reference L150092196 (the “Deed”).

II. The share capital of the Company has been increased from its amount of thirty-one thousand eight hundred euro (EUR 31,800) up to thirty-one thousand eight hundred and fifty-three euro (EUR 31,853) through the issuance of one (1) share without mention of a nominal value, which was subscribed and fully paid by way of a contribution in kind consisting of certain receivables, valued at eight hundred and fifty-seven million nine hundred and nine thousand euro (EUR 857,909,000), out of which an amount of fifty-three euro (EUR 53) was allocated to the share capital and an amount of eight hundred and fifty-seven million nine hundred and eight thousand nine hundred and forty-seven euro (EUR 857,908,947) was allocated to the share premium account (the “Contribution”).

III. The value of the Contribution did not reflect a supplemental value amount of one million five hundred and thirteen thousand two hundred and thirty-three euro (EUR 1,513,233), therefore the Contribution has a value of eight hundred and fifty-nine million four hundred and twenty-two thousand two hundred and thirty-three euro (EUR 859,422,233).

The amount allocated to the share capital of the Company remains unchanged; the difference shall be allocated to the share premium account of the Company.

IV. For these purposes, the managers of the Company issued a supplemental certificate of valuation dated as of June 8, 2015, certifying and confirming the new valuation.

Therefore, without making any further amendments to the Deed, the appearing party, acting in its hereinabove stated capacity, requested the undersigned notary to complete the valuation of the Contribution and to rectify item 2 of the agenda and sections 2 to 5 of the first resolution as recorded in the Deed as follows:

Item 2 of the agenda:

“2. Subscription and full payment by the Company’s sole shareholder of the new share at the price of eight hundred and fifty-nine million four hundred and twenty-two thousand two hundred and thirty-three euro (EUR 859,422,233) by way of a contribution in kind.”

First resolution sections 2 to 5

“The newly issued share has been subscribed by the Sole Member for the price of eight hundred and fifty-nine million four hundred and twenty-two thousand two hundred and thirty-three euro (EUR 859,422,233).

The share so subscribed has been fully paid up by a contribution in kind consisting of certain receivables so that the contribution amounts to eight hundred and fifty-nine million four hundred and twenty-two thousand two hundred and thirty-three euro (EUR 859,422,233).

Proof of the existence and of the value of the above mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of eight hundred and fifty-nine million four hundred and twenty-two thousand two hundred and thirty-three euro (EUR 859,422,233) consists of fifty-three euro (EUR 53) for the share capital and eight hundred and fifty-nine million four hundred and twenty-two thousand one hundred and eighty euro (EUR 859,422,180) for the share premium.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000).

Powers

The appearing party, acting in its hereinabove stated capacity, does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le onze juin.

Par-devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

GOODYEAR S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois luxembourgeoises, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 4.441, ayant son siège social à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (l' «Associé Unique»),

ici représentée par M. Blazej Gladysz, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Colmar-Berg, le 9 juin 2015.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique représentant l'intégralité du capital social de Property Leasing S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7044, constituée selon acte reçu par Maître Hyacinthe Glaesener, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 18 août 1965, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 108 en date du 20 septembre 1965. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné Maître Paul Bettingen en date du 8 mai 2015 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentée come dit ci-avant, a exposé ce qui suit:

I. En date du 8 mai 2015, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 50.392 de son répertoire, les résolutions de l'associé unique de la Société et a soumis l'acte aux formalités de l'enregistrement le 12 mai 2015 portant les références 1LAC/2015/14755 et au registre de commerce et des sociétés le 1^{er} juin 2015 sous la référence L150092196 (l' «Acte»).

II. Le capital social de la Société a été porté de son montant de trente et un mille huit cents euros (EUR 31.800), jusqu'à trente et un mille huit cent cinquante-trois euros (EUR 31.853) par l'émission d'une (1) part sociale sans mention de valeur nominale libérée par un apport en nature consistant en certaines créances, évalué au montant de huit cent cinquante-sept millions neuf cent neuf mille euros (EUR 857.909.000) dont un montant de cinquante-trois euros (EUR 53) a été alloué au capital social et un montant de huit cent cinquante-sept millions neuf cent huit mille neuf cent quarante-sept euros (EUR 857.908.947) a été alloué au compte de prime d'émission (l' «Apport»).

III. La valeur de l'Apport ne reflétait pas une valeur supplémentaire d'un montant d'un million cinq cent treize mille deux cent trente-trois euros (EUR 1.513.233) et que par conséquent, l'Apport s'élève à huit cent cinquante-neuf millions quatre cent vingt-deux mille deux cent trente-trois euros (EUR 859.422.233).

Le montant affecté au capital de la Société reste inchangé; la différence est affectée au compte de prime d'émission de la Société.

IV. À cet effet, la gérance de la Société a établi un certificat complémentaire d'évaluation en date du 8 juin 2015 confirmant and certifiant la nouvelle évaluation.

Par conséquent, sans qu'il soit procédé à d'autres modifications de l'Acte, la partie comparante, en qualité qu'elle agit, requiert le notaire instrumentant de compléter l'évaluation de l'Apport et de rectifier le point 2 de l'ordre du jour et les paragraphes 2 à 5 de la première résolution telle que mentionnée dans l'Acte comme suit:

Point 2 de l'ordre du jour

«2. Souscription et libération intégrale par l'associé unique de la Société de la nouvelle part sociale pour un prix total de huit cent cinquante-neuf millions quatre cent vingt-deux mille deux cent trente-trois euros (EUR 859.422.233) par un apport en nature.»

Première résolution paragraphes 2 à 5

«La nouvelle part sociale a été souscrite par l'Associé Unique pour le prix de huit cent cinquante-neuf millions quatre cent vingt-deux mille deux cent trente-trois euros (EUR 859.422.233).

La part sociale ainsi souscrite a été intégralement libérée par un apport en nature consistant en certaines créances, l'apport en nature s'élevant ainsi au montant de huit cent cinquante-neuf millions quatre cent vingt-deux mille deux cent trente-trois euros (EUR 859.422.233).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de huit cent cinquante-neuf millions quatre cent vingt-deux mille deux cent trente-trois euros (EUR 859.422.233) consiste en cinquante-trois euros (EUR 53) pour le capital social et huit cent cinquante-neuf millions quatre cent vingt-deux mille cent quatre-vingt euros (EUR 859.422.180) pour la prime d'émission.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Pouvoirs

La partie comparante, agissant en la capacité indiquée ci-avant, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Blazej Gladysz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 16 juin 2015. 1LAC / 2015 / 18648. Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113521/143.

(150121057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

PCTV Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.969.

Par la présente je vous fais part de ma démission en tant que gérant A de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Christian Schwab.

Référence de publication: 2015104221/9.

(150115148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Pefaco Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.134.

Par la présente je vous informe de la démission de la société DMS Management Services (Luxembourg) S. à r. l. avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de votre société.

Luxembourg, le 22/06/2015.

Luc Sunnen.

Référence de publication: 2015104224/10.

(150113846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Pefaco Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.134.

Par la présente je vous informe de ma démission avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 22/06/2015.

Christophe Fender.

Référence de publication: 2015104226/9.

(150113846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

PM Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 195.643.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 22 juin 2015 que:

1. La démission de Madame Agnes CSORGO, avec effet au 22 juin 2015, en tant qu'administrateur de classe A de la Société, a été acceptée.

2. La démission de Madame Caroline GOERGEN et de Monsieur Marc CHONG KAN, avec effet au 22 juin 2015, en tant qu'administrateurs de classe B de la Société, a été acceptée.

3. Ont été nommés en tant qu'administrateurs de classe A de la Société, avec effet au 22 juin 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015:

- Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et

- Monsieur Marc CHONG KAN, né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

4. Ont été nommés en tant qu'administrateurs de classe B de la Société, avec effet au 22 juin 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015:

- Monsieur Martins BAUMANIS, né le 6 janvier 1979 à Ogre, Lettonie, résidant professionnellement au 17a-8 Lielirbes Street, LV-1046 Riga, Lettonie.

- Monsieur Kieran DONNELLY, né le 17 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 17a-8 Lielirbes Street, LV-1046 Riga, Lettonie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015104238/28.

(150113782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Pesca S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.315.

L'an deux mille quinze, le douze juin.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PESCA S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 39.315, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 252 du 11 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 402 du 13 février 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, Rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
- Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces dernières ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, V. ALEXANDRE, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/13774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015106122/71.

(150115678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Pooling S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 69.452.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015104243/10.

(150114098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Prestigestate S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Francestate S.à r.l.).

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 136.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015104244/10.

(150113916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Propolin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3820 Schifflange, 84, rue Belair.
R.C.S. Luxembourg B 133.560.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weber-Köhler / Kornelia.

Référence de publication: 2015104247/10.

(150114168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Quattro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, 7, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 146.042.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015104249/10.

(150114084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 196.197.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of June,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 91796 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Isabel DIAS, employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 June 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., registered with the RCS under number B 196197, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated under the initial name of LSF 1 S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 April 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 11 June 2015 number 1472, which articles of incorporation have been amended for the last time on 10 June 2015 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by one hundred (100) shares is held by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
3. The agenda of the meeting is as follows:
 - a) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,200,000.- (one million two hundred thousand euro) in order to increase the current capital from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 1,212,500.- (one million two hundred twelve thousand five hundred euro) by the creation and issue of 9,600 (nine thousand six hundred) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five

euro) each (the “New Shares”); subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 1,200,000.- (one million two hundred thousand euro) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company;

b) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,212,500.- (one million two hundred twelve thousand five hundred), represented by 9,700 (nine thousand seven hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”; and

c) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,200,000.- (one million two hundred thousand euro) in order to increase the current capital from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 1,212,500.- (one million two hundred twelve thousand five hundred euro) by the creation and issue of 9,600 (nine thousand six hundred) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 1,200,000.- (one million two hundred thousand euro).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for 9,600 (nine thousand six hundred) New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 1,200,000.- (one million two hundred thousand euro) which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the 9,600 (nine thousand six hundred) New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 1,200,000.- (one million two hundred thousand euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Sole Shareholder now holds 9,700 (nine thousand seven hundred) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,212,500.- (one million two hundred twelve thousand five hundred euro), represented by 9,700 (nine thousand seven hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand eight hundred Euro (EUR 2.800.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 91796,

ici représentée par Mme Isabel DIAS, salariée, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 26 juin 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 196197, avec un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée sous le nom initial de LSF 1 S.à r.l. suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 10 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 11 juin 2015, numéro 1472, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 10 juin 2015 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par cent (100) parts sociales, est détenue par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de 1.212.500,- (un million deux cent douze mille cinq cents euros) par voie de création et d'émission de 9.600 (neuf mille six cents) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 1.200.000,- (un million deux cents mille euros) qui sera alloué entièrement au capital social de la Société;

b) En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 1.212.500,- (un million deux cent douze mille cinq cents euros) représenté par 9.700 (neuf mille sept cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»;

c) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.212.500,- (un million deux cent douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 9.600 (neuf mille six cents) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire 9.600 (neuf mille six cents) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 1.200.000,- (un million deux cents mille euros) qui est alloué entièrement au capital social de la Société.

L'ensemble des 9.600 (neuf mille six cents) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 1.200.000,- (un million deux cents mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant 9.700 (neuf mille sept cents) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 1.212.500,- (un million deux cent douze mille cinq cents euros) représenté par 9.700 (neuf mille sept cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à deux mille huit cents Euros (EUR 2.800.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 juin 2015. 2LAC/2015/14501. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108059/177.

(150118869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Spinnaker Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 189.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Spinnaker Bidco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015104311/11.

(150114387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

The Carlyle Group (Luxembourg) JV, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.676.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of June.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Esch/ Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of The Carlyle Group (Luxembourg) JV, société en commandite par actions, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 5, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 10, 2003 under number 1054, and which articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers dated December 17, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated January 28, 2015 under number 222.

The meeting was presided by Ms Christelle Frank, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, (the “Chairman”)

The Chairman appointed as secretary Mrs Fatima Lahmer, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Ms Laetitia Piscione, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the holder(s) of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney.

The Chairman declared that:

I. The shareholders representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the shareholders’ meeting. The shareholders could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of fourteen thousand six hundred sixty four Euros and seventy four Cents (EUR 14,664.74) so as to bring it from its current amount of six million seven hundred three thousand nine hundred fifty Euros and thirty nine Cents (EUR 6,703,950.39) up to six million seven hundred eighteen thousand six hundred fifteen Euros and thirteen Cents (EUR 6,718,615.13) by issuance of one million four hundred sixty six thousand four hundred seventy four (1,466,474) new ordinary shares of Class K of the Company of one Cent Euro (EUR 0.01) of nominal value each together with a share premium of one thousand four hundred sixty six Euro and forty eight Cents (EUR 1,466.48);

2. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred four thousand five hundred twenty one Euros and three Cents (EUR 704,521.03) so as to bring it from its current amount of six million seven hundred eighteen thousand six hundred fifteen Euros and thirteen Cents (EUR 6,718,615.13) up to seven million four hundred twenty three thousand one hundred thirty six Euros and sixteen Cents (EUR 7,423,136.16) by issuance of seventy million four hundred fifty two thousand one hundred three (70,452,103) new ordinary shares of Class P of the Company of one Cent Euro (EUR 0.01) of nominal value each together with a share premium of seventy thousand four hundred fifty two Euro and eleven Cents (EUR 70,452.11);

3. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of five hundred eighty five thousand three hundred eighty seven Euros and forty nine Cents (EUR 585,387.49) so as to bring it from its current amount of seven million four hundred twenty three thousand one hundred thirty six Euros and sixteen Cents (EUR 7,423,136.16) down to six million eight hundred thirty seven thousand seven hundred forty eight Euros and sixty seven Cents (EUR 6,837,748.67) by cancellation of fifty eight million five hundred thirty eight thousand seven hundred forty nine (58,538,749) ordinary shares of Class O of the Company one Cent Euro (EUR 0.01) of nominal value each;

4. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of three hundred fifty seven thousand seven hundred forty four Euros and eighty one Cents (EUR 357,744.81) so as to bring it from its current amount of six million eight hundred thirty seven thousand seven hundred forty eight Euros and sixty seven Cents (EUR 6,837,748.67) down to six million four hundred eighty thousand three Euros and eighty six Cents (EUR 6,480,003.86) by cancellation of thirty five million seven hundred seventy four thousand four hundred eighty one (35,774,481) ordinary shares of Class L ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each;

5. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of nine hundred eleven thousand seven hundred eighty eight Euros and thirty five Cents (EUR 911,788.35) so as to bring it from its current amount of six million four hundred eighty thousand three Euros and eighty six Cents (EUR 6,480,003.86) down to five million five hundred sixty eight thousand two hundred fifteen Euros and fifty one Cents (EUR 5,568,215.51) by cancellation of ninety one million one hundred seventy eight thousand eight hundred thirty five (91,178,835) self-held Class S ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each;

6. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of sixty four thousand nine Euros and forty one Cents (EUR 64,009.41) so as to bring it from its current amount of five million five hundred sixty eight thousand two hundred fifteen Euros and fifty one Cents (EUR 5,568,215.51) down to five million five hundred four thousand two hundred six Euros and ten Cents (EUR 5,504,206.10) by cancellation of six

million four hundred thousand nine hundred forty one (6,400,941) self-held Class R ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each;

7. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the capital increases and decreases;

8. Approval of the payment of an amount of six hundred thirty seven thousand four hundred thirty nine Euros and seventy one Cents (EUR 637,439.71) from the distributable reserves to the shareholders of the Company;

9. Granting of authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record the above increases and decreases of capital of the company in the shareholders' register of the Company,

10. Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the Company moved the following resolutions unanimously:

First resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to increase the share capital of the Company by an amount of fourteen thousand six hundred sixty four Euros and seventy four Cents (EUR 14,664.74) so as to bring it from its current amount of six million seven hundred three thousand nine hundred fifty Euros and thirty nine Cents (EUR 6,703,950.39) up to six million seven hundred eighteen thousand six hundred fifteen Euros and thirteen Cents (EUR 6,718,615.13) by issuance of one million four hundred sixty six thousand four hundred seventy four (1,466,474) new ordinary shares of Class K of the Company of one Cent Euro (EUR 0.01) of nominal value each including a share premium in the amount of one thousand four hundred sixty six Euro and forty eight Cents (EUR 1,466.48) to be further allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting declared that the total subscription price of sixteen thousand one hundred thirty one Euro and twenty two Cents (EUR 16,131.22) shall be fully paid in by allocation of part of the other reserves (incorporation des autres réserves) to the share capital of the Company as follows:

| Shareholder | Number K of shares subscribed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Allocation from other distributable reserves account (in EUR) |
|---|-------------------------------------|--|--|--|
| Altamar Buyout Global II, FCR | 78 838 | 788,38 | 78,84 | -867,22 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | 61 944 | 619,44 | 61,94 | -681,38 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | 250 278 | 2 502,78 | 250,28 | -2 753,06 |
| Edmond de Rothschild SA | 391 059 | 3 910,59 | 391,06 | -4 301,65 |
| StepStone Azul S.à r.l. | 293 295 | 2 932,95 | 293,30 | -3 226,25 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | 293 295 | 2 932,95 | 293,29 | -3 226,24 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | 97 765 | 977,65 | 97,77 | -1 075,42 |
| Total | 1 466 474 | 14 664,74 | 1 466,48 | -16 131,22 |

Second resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to increase the share capital of the Company by an amount of an amount of seven hundred four thousand five hundred twenty one Euros and three Cents (EUR 704,521.03) so as to bring it from its current amount of six million seven hundred eighteen thousand six hundred fifteen Euros and thirteen Cents (EUR 6,718,615.13) up to seven million four hundred twenty three thousand one hundred thirty six Euros and sixteen Cents (EUR 7,423,136.16) by issuance of seventy million four hundred fifty two thousand one hundred three (70,452,103) new ordinary shares of Class P of the Company of one Cent Euro (EUR 0.01) of nominal value each including a share premium in the amount of seventy thousand four hundred fifty two Euro and eleven Cents (EUR 70,452.11) to be further allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting declared that the total subscription price of seven hundred seventy four thousand nine hundred seventy three Euro and fourteen Cents (EUR 774,973.14), shall be fully paid in by allocation of part of the other reserves (incorporation des autres réserves) to the share capital of the Company as follows:

| Shareholder | Number P of shares subscribed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Allocation from other distributable reserves account (in EUR) |
|---|-------------------------------------|--|--|--|
| Altamar Buyout Global II, FCR | 3 787 505 | 37 875,05 | 3 787,51 | -41 662,56 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | 2 975 897 | 29 758,97 | 2 975,90 | -32 734,87 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | 12 023 826 | 120 238,26 | 12 023,83 | -132 262,09 |
| Edmond de Rothschild SA | 18 787 226 | 187 872,26 | 18 787,22 | -206 659,48 |

107216

| | | | | |
|--|------------|------------|-----------|-------------|
| StepStone Azul S.à r.l. | 14 090 421 | 140 904,21 | 14 090,42 | -154 994,63 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | 14 090 421 | 140 904,21 | 14 090,42 | -154 994,63 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | 4 696 807 | 46 968,07 | 4 696,81 | -51 664,88 |
| Total | 70 452 103 | 704 521,03 | 70 452,11 | -774 973,14 |

Third resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of five hundred eighty five thousand three hundred eighty seven Euros and forty nine Cents (EUR 585,387.49) so as to bring it from its current amount of seven million four hundred twenty three thousand one hundred thirty six Euros and sixteen Cents (EUR 7,423,136.16) down to six million eight hundred thirty seven thousand seven hundred forty eight Euros and sixty seven Cents (EUR 6,837,748.67) by cancellation of fifty eight million five hundred thirty eight thousand seven hundred forty nine (58,538,749) ordinary shares of Class O of the Company one Cent Euro (EUR 0.01) of nominal value each and to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to fifty eight thousand five hundred thirty eight Euros and seventy-five Cents.

The extraordinary general meeting of the Company resolved that the amount of six hundred forty-three thousand nine hundred twenty-six Euros and twenty-four Cents (EUR 643,926.24) shall be allocated to the other reserves of the Company as follows:

| Shareholder | Number of O shares cancelled | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Allocation from other distributable reserves account (in EUR) |
|---|------------------------------------|--|--|--|
| Altamar Buyout Global II, FCR | -3 147 043 | -31 470,43 | -3 147,04 | 34 617,47 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -2 472 677 | -24 726,77 | -2 472,68 | 27 199,45 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | -9 990 613 | -99 906,13 | -9 990,61 | 109 896,74 |
| Edmond de Rothschild SA | -15 610 333 | -156 103,33 | -15 610,33 | 171 713,66 |
| StepStone Azul S.à r.l. | -11 707 750 | -117 077,50 | -11 707,75 | 128 785,25 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | -11 707 750 | -117 077,50 | -11 707,75 | 128 785,25 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | -3 902 583 | -39 025,83 | -3 902,59 | 42 928,42 |
| Total | -58 538 749 | -585 387,49 | -58 538,75 | 643 926,24 |

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeemed thirty five million seven hundred seventy four thousand four hundred eighty one (35,774,481) Class L ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, at the fair market value (“FMV”) for an amount of one million five hundred ninety five thousand one hundred seventeen Euros and forty three Cents (EUR 1,595,117.43). The extraordinary general meeting now resolved to (i) decrease the share capital of the Company by an amount of three hundred fifty seven thousand seven hundred forty four Euros and eighty one Cents (EUR 357,744.81) so as to bring it from its current amount of six million eight hundred thirty seven thousand seven hundred forty eight Euros and sixty seven Cents (EUR 6,837,748.67) down to six million four hundred eighty thousand three Euros and eighty six Cents (EUR 6,480,003.86) by cancellation of thirty five million seven hundred seventy four thousand four hundred eighty one (35,774,481) ordinary shares of Class L ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to thirty five thousand seven hundred seventy four Euros and forty eight Cents (EUR 35,774.48).

In compliance with article 49-8, paragraph 5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be available for distribution to the shareholders of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie EUR 1,201,598.14., will be paid out of the other reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of one million five hundred ninety five thousand one hundred seventeen Euros and forty three Cents (EUR 1,595,117.43) will be credited to the shareholders’ payables (the “Shareholders’ Payables”).

| Shareholder | Number of L shares redeemed and cancelled | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on other distributable reserves account (in EUR) | Redemption price (in EUR) |
|-------------|---|--|--|--|---------------------------------|
|-------------|---|--|--|--|---------------------------------|

107217

| | | | | | |
|--|-------------|-------------|------------|---------------|--------------|
| Altamar Buyout Global II, FCR | -1 923 237 | -19 232,37 | -1 923,24 | -64 597,93 | 85 753,54 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -1 511 114 | -15 111,14 | -1 511,11 | -50 755,51 | 67 377,76 |
| Altamar Secondary opportunities | | | | | |
| IV, FCR | -6 105 511 | -61 055,11 | -6 105,51 | -205 072,75 | 272 233,37 |
| Edmond de Rothschild SA | -9 539 862 | -95 398,62 | -9 539,86 | -320 426,17 | 425 364,65 |
| StepStone Azul S.à r.l. | -7 154 896 | -71 548,96 | -7 154,90 | -240 319,63 | 319 023,49 |
| Assurances du Crédit Mutuel | | | | | |
| Vie SA | -7 154 896 | -71 548,96 | -7 154,90 | -240 319,63 | 319 023,49 |
| Assurances du Crédit Mutuel | | | | | |
| IARD | -2 384 965 | -23 849,65 | -2 384,97 | -80 106,52 | 106 341,14 |
| Total | -35 774 481 | -357 744,81 | -35 774,48 | -1 201 598,14 | 1 595 117,43 |

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeemed ninety one million one hundred seventy eight thousand eight hundred thirty five (91,178,835) Class S ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, at the FMV for an amount of two million seven hundred thirty five thousand six hundred forty Euros and thirty five Cents (EUR 2,735,640.35). The extraordinary general meeting now resolved to (i) decrease the share capital of the Company by an amount of nine hundred eleven thousand seven hundred eighty eight Euros and thirty five Cents (EUR 911,788.35) so as to bring it from its current amount of six million four hundred eighty thousand three Euros and eighty six Cents (EUR 6,480,003.86) down to five million five hundred sixty eight thousand two hundred fifteen Euros and fifty one Cents (EUR 5,568,215.51) by cancellation of ninety one million one hundred seventy eight thousand eight hundred thirty five (91,178,835) self-held Class S ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to ninety one thousand one hundred seventy eight Euros and eighty four Cents (EUR 91,178.84).

In compliance with article 49-8, paragraph 5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be available for distribution to the shareholders of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie EUR 1,732,673.16, will be paid out of the other reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of two million seven hundred thirty five thousand six hundred forty Euros and thirty five Cents (EUR 2,735,640.35) will be credited to the Shareholders' Payables:

| Shareholder | Number of S shares redeemed and cancelled | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on other distributable reserves account (in EUR) | Redemption price (in EUR) |
|--|---|--------------------------------------|--------------------------------------|---|---------------------------|
| Altamar Buyout Global II, FCR | -4 901 775 | -49 017,75 | -4 901,77 | -93 148,51 | 147 068,03 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -3 851 394 | -38 513,94 | -3 851,40 | -73 188,11 | 115 553,45 |
| Altamar Secondary opportunities | | | | | |
| IV, FCR | -15 561 187 | -155 611,87 | -15 561,20 | -295 709,55 | 466 882,62 |
| Edmond de Rothschild SA | -24 314 357 | -243 143,57 | -24 314,35 | -462 046,18 | 729 504,10 |
| StepStone Azul S.à r.l. | -18 235 765 | -182 357,65 | -18 235,77 | -346 534,63 | 547 128,07 |
| Assurances du Crédit Mutuel | | | | | |
| Vie SA | -18 235 765 | -182 357,65 | -18 235,77 | -346 534,63 | 547 128,07 |
| Assurances du Crédit Mutuel | | | | | |
| IARD | -6 078 590 | -60 785,90 | -6 078,58 | -115 511,55 | 182 376,03 |
| Total | -91 178 835 | -911 788,35 | -91 178,84 | -1 732 673,16 | 2 735 640,35 |

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeemed six million four hundred thousand nine hundred forty one (6,400,941) Class R ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, at the FMV for an amount of five hundred thirty three thousand four hundred sixty four Euros and one Cents (EUR 533,464.01). The extraordinary general meeting now resolved to (i) decrease the share capital of the Company by an amount of sixty four thousand nine Euros and forty one Cents (EUR 64,009.41) so as to bring it from its current amount of five million five hundred sixty eight thousand two hundred fifteen Euros and fifty one Cents (EUR 5,568,215.51) down to five million five hundred four thousand two hundred six Euros and ten Cents (EUR 5,504,206.10) by cancellation of six million four hundred thousand nine hundred forty one (6,400,941)

self-held Class R ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to six thousand four hundred Euros and ninety five Cents (EUR 6,400.95).

In compliance with article 49-8, paragraph 5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be available for distribution to the shareholders of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie EUR 463,053.65, will be paid out of the other reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of five hundred thirty three thousand four hundred sixty four Euros and one Cents (EUR 533,464.01) will be credited to the Shareholders' Payables as follows:

| Shareholder | Number of R shares redeemed and cancelled | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on other distributable reserves account (in EUR) | Redemption price (in EUR) |
|---|---|--------------------------------------|--------------------------------------|---|---------------------------|
| Altamar Buyout Global II, FCR | -344 115 | -3 441,15 | -344,12 | -24 893,76 | 28 679,03 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -270 376 | -2 703,76 | -270,38 | -19 559,39 | 22 533,53 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | -1 092 427 | -10 924,27 | -1 092,43 | -79 027,82 | 91 044,52 |
| Edmond de Rothschild SA | -1 706 918 | -17 069,18 | -1 706,92 | -123 480,97 | 142 257,07 |
| StepStone Azul S.à r.l. | -1 280 188 | -12 801,88 | -1 280,19 | -92 610,73 | 106 692,80 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | -1 280 188 | -12 801,88 | -1 280,19 | -92 610,73 | 106 692,80 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | -426 729 | -4 267,29 | -426,72 | -30 870,25 | 35 564,26 |
| Total | -6 400 941 | -64 009,41 | -6 400,95 | -463 053,65 | 533 464,01 |

Subscriptions - Payments

Thereupon intervened each limited shareholder of the Company, all represented by Fatima Lahmer by virtue of seven (7) powers of attorney given in June 2015 which, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The said proxyholder has declared, with respect to each of its principal:

Assurances du Credit Mutuel IARD confirmed its subscription for the respective number of new class K and P ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by allocation of part of the other reserves (incorporation des réserves) to the share capital of the Company;

Assurance du Credit Mutuel VIE SA confirmed its subscription for the respective number of new class K and P ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other reserves;

Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun confirmed its subscription for the respective number of new class K and P ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by allocation of part of the other reserves (incorporation des réserves) to the share capital of the Company;

Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun confirmed its subscription for the respective number of new class K and P ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by allocation of part of the other reserves (incorporation des réserves) to the share capital of the Company;

Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado confirmed its subscription for the respective number of new class K and P ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by allocation of part of the other reserves (incorporation des réserves) to the share capital of the Company;

Edmond de Rothschild S.A confirmed its subscription for the respective number of new class K and P ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by allocation of part of the other reserves (incorporation des réserves) to the share capital of the Company;

StepStone Azur S.à r.l. confirmed its subscription for the respective number of new class K and P ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by allocation of part of the other reserves (incorporation des réserves) to the share capital of the Company;

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting of the Company resolved to amend the first two paragraphs of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company has a subscribed capital of five million five hundred four thousand two hundred six Euros and ten Cents (EUR 5,504,206.10) consisting in one (1) management share, one hundred seventeen million five hundred seventeen thousand one hundred fourteen (117,517,114) Class K ordinary shares, twenty seven million twenty four thousand one hundred sixty seven (27,024,167) Class L ordinary shares, one (1) Class N ordinary share, two hundred thirty two million six hundred forty eight thousand seventy (232,648,070) Class O ordinary shares, one hundred fifty nine million five hundred thirty eight thousand one hundred four (159,538,104) Class P ordinary shares and thirteen million six hundred ninety three thousand one hundred fifty three (13,693,153) Class R ordinary shares, all in registered form with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

The Class K, Class L, Class N, Class O, Class P and Class R ordinary shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the «Ordinary Shares». The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «Share» or the «Shares».”

Eighth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to approve the payment of an amount of six hundred thirty seven thousand four hundred thirty nine Euros and seventy one Cents (EUR 637,439.71) from the other reserves to the shareholders of the Company.

Ninth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to grant authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the above resolutions, including, without limitation thereto, to record the above decreases and increases of capital of the Company in the shareholders' register of the Company.

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. In case of divergences between the amounts in numbers, and those written in full words, the latter will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de The Carlyle Group (Luxembourg) JV, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 octobre 2003 sous le numéro 1054, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Jean-Paul Meyers, pris en date du 17 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 janvier 2015 sous le numéro 222.

L'assemblée est présidée par Madame Christelle Frank, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Président»).

Le président nomma en qualité de secrétaire Madame Fatima Lahmer, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laetitia Piscione ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée des actionnaires établit ensuite la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les associés, restera attachée au présent procès-verbal avec lesdites procurations.

Le Président déclara que:

I. Les actionnaires représentant la totalité du capital social sont présents ou valablement représentés à l'assemblée des actionnaires. L'assemblée des actionnaires pourra donc valablement délibérer et voter concernant tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de quatorze mille six cent soixante-quatre Euros et soixante-quatorze Cents (EUR 14,664.74) pour l'amener de son montant actuel de six millions sept cent trois mille neuf cent cinquante Euros et trente-neuf Cents (EUR 6,703,950.39) à six millions sept cent dix-huit mille six cent quinze Euros et treize Cents (EUR 6,718,615.13) par émission de un million quatre cent soixante-six mille quatre cent soixante-quatorze (1,466,474) nouvelles actions ordinaires de Classe K de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de mille quatre cent soixante-six Euros et quarante-huit Cents (EUR 1,466.48);

2. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de sept cent quatre mille cinq cent vingt et un Euros et trois Cents (EUR 704,521.03) pour l'amener de son montant actuel de six millions sept cent dix-huit mille six cent quinze Euros et treize Cents (EUR 6,718,615.13) à sept millions quatre cent vingt-trois mille cent trente-six Euros et seize Cents (EUR 7,423,136.16) par émission de soixante-dix million quatre cent cinquante-deux mille cent trois (70,452,103) nouvelles actions ordinaires de Classe P de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de soixante-dix mille quatre cent cinquante-deux Euros et onze Cents (EUR 70,452.11);

3. Approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-sept Euros et quarante-neuf Cents (EUR 585,387.49) pour l'amener de son montant actuel de sept millions quatre cent vingt-trois mille cent trente six Euros et seize Cents (EUR 7,423,136.16) à six millions huit cent trente-sept mille sept cent quarante-huit euros et soixante-sept Cents (EUR 6,837,748.67) par annulation de cinquante-huit million cinq cent trente-huit mille sept cent quarante-neuf (58,538,749) actions ordinaires de Classe O de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune;

4. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de trois cent cinquante sept mille sept cent quarante-quatre Euros et quatre-vingt-un Cents (EUR 357,744.81) pour l'amener de son montant actuel de six millions huit cent trente-sept mille sept cent quarante-huit euros et soixante sept Cents (EUR 6,837,748.67) à six millions quatre cent quatre-vingt mille trois euros et quatre-vingt-six Cents (EUR 6,480,003.86) par annulation de trente-cinq million sept cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-un (35,774,481) actions ordinaires de Classe L auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune;

5. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de neuf cent onze mille sept cent quatre-vingt-huit Euros et trente-cinq Cents (EUR 911,788.35) pour l'amener de son montant actuel de six millions quatre cent quatre-vingt mille trois euros et quatre-vingt-six Cents (EUR 6,480,003.86) à cinq millions cinq cent soixante-huit mille deux cent quinze Euros et cinquante et un Cents (EUR 5,568,215.51) par annulation de quatre-vingt-onze million cent soixante-dix-huit mille huit cent trente-cinq (91,178,835) actions ordinaires de Classe S auto détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune;

6. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de soixante-quatre mille neuf Euros et quarante et un Cents (EUR 64,009.41) pour l'amener de son montant actuel de cinq millions cinq cent soixante-huit mille deux cent quinze Euros et cinquante et un Cents (EUR 5,568,215.51) à cinq millions cinq cent quatre mille deux cent six Euros et dix Cents (EUR 5,504,206.10) par annulation de six million quatre cent mille neuf cent quarante et un (6,400,941) actions ordinaires de Classe R auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune;

7. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les augmentations et réductions de capital;

8. Approbation du paiement d'un montant de six cent trente-sept mille quatre cent trente-neuf Euros et soixante et onze Cents (EUR 637,439.71) des réserves distribuables des actionnaires de la Société

9. Autorisation à accorder à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des réductions et augmentations de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société;

10. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de quatorze mille six cent soixante-quatre Euros et soixante-quatorze Cents (EUR 14,664.74) pour l'amener de son montant actuel de six millions sept cent trois mille neuf cent cinquante Euros et trente-neuf Cents (EUR 6,703,950.39) à six millions sept cent dix-huit mille six cent quinze Euros et treize Cents (EUR 6,718,615.13) par émission de un million quatre cent soixante-six mille quatre cent soixante-quatorze (1,466,474) nouvelles actions ordinaires de Classe K de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de mille quatre cent soixante-six Euros et quarante-huit Cents (EUR 1,466.48) à allouer ensuite à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société déclara que le montant total de souscription de seize mille cent trente et un Euros et vingt-deux Cents (EUR 16,131.22) sera entièrement payé par l'incorporation d'une part des autres réserves au capital social de la Société comme suit:

| Actionnaire | Nombre de classe K d'action souscrite | Valeur nominale correspondante (en EUR) | Réserve légale correspondante (en EUR) | Allocation du compte des autres réserves (en EUR) |
|---|---------------------------------------|---|--|---|
| Altamar Buyout Global II, FCR | 78 838 | 788,38 | 78,84 | -867,22 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | 61 944 | 619,44 | 61,94 | -681,38 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | 250 278 | 2 502,78 | 250,28 | -2 753,06 |
| Edmond de Rothschild SA | 391 059 | 3 910,59 | 391,06 | -4 301,65 |
| StepStone Azul S.à r.l. | 293 295 | 2 932,95 | 293,30 | -3 226,25 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | 293 295 | 2 932,95 | 293,29 | -3 226,24 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | 97 765 | 977,65 | 97,77 | -1 075,42 |
| Total | 1 466 474 | 14 664,74 | 1 466,48 | -16 131,22 |

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de sept cent quatre mille cinq cent vingt et un Euros et trois Cents (EUR 704,521.03) pour l'amener de son montant actuel de six millions sept cent dix-huit mille six cent quinze Euros et treize Cents (EUR 6,718,615.13) à sept millions quatre cent vingt-trois mille cent trente-six Euros et seize Cents (EUR 7,423,136.16) par émission de soixante-dix million quatre cent cinquante-deux mille cent trois (70,452,103) nouvelles actions ordinaires de Classe P de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune incluant une prime d'émission de soixante-dix mille quatre cent cinquante-deux Euros et onze Cents (EUR 70,452.11) à allouer ensuite à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société déclara que le montant total de souscription de sept cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante-treize Euros et quatorze Cents (EUR 774,973.14) sera entièrement payé par l'incorporation d'une part des autres réserves au capital social de la Société comme suit:

| Actionnaire | Nombre de classe P d'action souscrite | Valeur nominale correspondante (en EUR) | Réserve légale correspondante (en EUR) | Allocation du compte des autres réserves (en EUR) |
|---|---------------------------------------|---|--|---|
| Altamar Buyout Global II, FCR | 3 787 505 | 37 875,05 | 3 787,51 | -41 662,56 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | 2 975 897 | 29 758,97 | 2 975,90 | -32 734,87 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | 12 023 826 | 120 238,26 | 12 023,83 | -132 262,09 |
| Edmond de Rothschild SA | 18 787 226 | 187 872,26 | 18 787,22 | -206 659,48 |
| StepStone Azul S.à r.l. | 14 090 421 | 140 904,21 | 14 090,42 | -154 994,63 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | 14 090 421 | 140 904,21 | 14 090,42 | -154 994,63 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | 4 696 807 | 46 968,07 | 4 696,81 | -51 664,88 |
| Total | 70 452 103 | 704 521,03 | 70 452,11 | -774 973,14 |

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé maintenant de procéder à une réduction du capital social de la Société pour un montant de cinq cent quatre-vingt cinq mille trois cent quatre-vingt-sept Euros et quarante-neuf Cents (EUR 585,387.49) pour l'amener de son montant actuel de sept millions quatre cent vingt-trois mille cent trente-six Euros et seize Cents (EUR 7,423,136.16) à six millions huit cent trente-sept mille sept cent quarante-huit euros et soixante-sept Cents (EUR 6,837,748.67) par annulation de cinquante-huit million cinq cent trente-huit mille sept cent quarante-neuf (58,538,749) actions ordinaires de Classe O auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune et de réduire la portion correspondante de la réserve légale d'un montant de cinquante-huit mille cinq cent trente-huit Euros et soixante-quinze cents.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé que le montant de six cent quarante trois mille neuf cent vingt six Euros et vingt quatre Cents (EUR 643,926.24) sera alloué aux autres réserves de la Société comme suit:

| Actionnaire | Nombre de classe O d'action souscrite | Valeur nominale correspondante (en EUR) | Réserve légale correspondante (en EUR) | Allocation du compte des autres réserves (en EUR) |
|---|---------------------------------------|---|--|---|
| Altamar Buyout Global II, FCR | -3 147 043 | -31 470,43 | -3 147,04 | 34 617,47 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -2 472 677 | -24 726,77 | -2 472,68 | 27 199,45 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | -9 990 613 | -99 906,13 | -9 990,61 | 109 896,74 |

| | | | | |
|--|-------------|-------------|------------|------------|
| Edmond de Rothschild SA | -15 610 333 | -156 103,33 | -15 610,33 | 171 713,66 |
| StepStone Azul S.à r.l. | -11 707 750 | -117 077,50 | -11 707,75 | 128 785,25 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | -11 707 750 | -117 077,50 | -11 707,75 | 128 785,25 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | -3 902 583 | -39 025,83 | -3 902,59 | 42 928,42 |
| Total | -58 538 749 | -585 387,49 | -58 538,75 | 643 926,24 |

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté trente-cinq million sept cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-un (35,774,481) actions ordinaires de Classe L de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune, à Valeur de Marché («VM») pour un montant de un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille cent dix-sept Euros et quarante-trois Cents (EUR 1,595,117.43). L'assemblée générale extraordinaire a décidé maintenant de réduire (i) le capital social de la Société pour un montant de trois cent cinquante-sept mille sept cent quarante-quatre Euros et quatre-vingt-un Cents (EUR 357,744.81) pour l'amener de son montant actuel de six millions huit cent trente-sept mille sept cent quarante huit euros et soixante-sept Cents (EUR 6,837,748.67) à six millions quatre cent quatre-vingt mille trois euros et quatre-vingt-six Cents (EUR 6,480,003.86) par annulation de trente-cinq million sept cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-un (35,774,481) actions ordinaires de Classe L auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune; et (ii) la portion correspondante de la réserve légale s'élevant à trente-cinq mille sept cent soixante-quatorze Euros et quarante huit Cents (EUR 35,774.48).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto-détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat (EUR 1,201,598.14) sera payée des autres réserves de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille cent dix-sept Euros et quarante-trois Cents (EUR 1,595,117.43) sera crédité aux dettes d'actionnaires (les «Dettes des Actionnaires») comme suit:

| Actionnaire | Nombre de classe L d'action souscrite | Valeur nominale correspondante (en EUR) | Réserve légale correspondante (en EUR) | Impacte sur le compte des autres réserves (en EUR) | Prix de rachat (en EUR) |
|--|--|--|---|---|-------------------------------|
| Altamar Buyout Global II, FCR | -1 923 237 | -19 232,37 | -1 923,24 | -64 597,93 | 85 753,54 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -1 511 114 | -15 111,14 | -1 511,11 | -50 755,51 | 67 377,76 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | -6 105 511 | -61 055,11 | -6 105,51 | -205 072,75 | 272 233,37 |
| Edmond de Rothschild SA | -9 539 862 | -95 398,62 | -9 539,86 | -320 426,17 | 425 364,65 |
| StepStone Azul S.à r.l. | -7 154 896 | -71 548,96 | -7 154,90 | -240 319,63 | 319 023,49 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | -7 154 896 | -71 548,96 | -7 154,90 | -240 319,63 | 319 023,49 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | -2 384 965 | -23 849,65 | -2 384,97 | -80 106,52 | 106 341,14 |
| Total | -35 774 481 | -357 744,81 | -35 774,48 | -1 201 598,14 | 1 595 117,43 |

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté quatre-vingt-onze million cent soixante-dix-huit mille huit cent trente-cinq (91,178,835) actions ordinaires de Classe S de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune à VM pour un montant de deux millions sept cent trente cinq mille six cent quarante Euros et trente-cinq Cents (EUR 2,735,640.35). L'assemblée générale extraordinaire a décidé maintenant de réduire (i) le capital social de la Société pour un montant de neuf cent onze mille sept cent quatre-vingt-huit Euros et trente-cinq Cents (EUR 911,788.35) pour l'amener de son montant actuel de six millions quatre cent quatre-vingt mille trois euros et quatre-vingt-six Cents (EUR 6,480,003.86) à cinq millions cinq cent soixante-huit mille deux cent quinze Euros et cinquante et un Cents (EUR 5,568,215.51) par annulation de quatre-vingt-onze million cent soixante-dix-huit mille huit cent trente-cinq (91,178,835) actions ordinaires de Classe S auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune, et (ii) la portion correspondante de la réserve légale s'élevant à quatre-vingt-onze mille cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-quatre Cents (EUR 91,178.84).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto-détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat (EUR 1,732,673.16) sera payée des autres réserves de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de deux million sept cent trente-cinq mille six cent quarante Euros et trente-cinq Cents (EUR 2,735,640.35) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

| Actionnaire | Nombre de classe S d'action souscrite | Valeur nominale correspondante (en EUR) | Réserve légale correspondante (en EUR) | Impacte sur le compte des autres réserves (en EUR) | Prix de rachat (en EUR) |
|--|---------------------------------------|---|--|--|-------------------------|
| Altamar Buyout Global II, FCR | -4 901 775 | -49 017,75 | -4 901,77 | -93 148,51 | 147 068,03 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -3 851 394 | -38 513,94 | -3 851,40 | -73 188,11 | 115 553,45 |
| Altamar Secondary opportunities | | | | | |
| IV, FCR | -15 561 187 | -155 611,87 | -15 561,20 | -295 709,55 | 466 882,62 |
| Edmond de Rothschild SA | -24 314 357 | -243 143,57 | -24 314,35 | -462 046,18 | 729 504,10 |
| StepStone Azul S.à r.l. | -18 235 765 | -182 357,65 | -18 235,77 | -346 534,63 | 547 128,07 |
| Assurances du Crédit Mutuel | | | | | |
| Vie SA | -18 235 765 | -182 357,65 | -18 235,77 | -346 534,63 | 547 128,07 |
| Assurances du Crédit Mutuel | | | | | |
| IARD | -6 078 590 | -60 785,90 | -6 078,58 | -115 511,55 | 182 376,03 |
| Total | -91 178 835 | -911 788,35 | -91 178,84 | -1 732 673,16 | 2 735 640,35 |

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté six million quatre cent mille neuf cent quarante et un (6,400,941) actions ordinaires de Classe R de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune à VM pour un montant de cinq cent trente-trois mille quatre cent soixante quatre Euros et un Cents (EUR 533,464.01). L'assemblée générale extraordinaire a décidé maintenant de réduire (i) le capital social de la Société pour un montant de soixante-quatre mille neuf Euros et quarante et un Cents (EUR 64,009.41) pour l'amener de son montant actuel de cinq millions cinq cent soixante-huit mille deux cent quinze Euros et cinquante et un Cents (EUR 5,568,215.51) à cinq millions cinq cent quatre mille deux cent six Euros et dix Cents (EUR 5,504,206.10) par annulation de six million quatre cent mille neuf cent quarante et un (6,400,941) actions ordinaires de Classe R auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune, et (ii) la portion correspondante de la réserve légale s'élevant à six mille quatre cent Euros et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 6,400.95)

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto-détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat (EUR 463,053.65) sera payée des autres réserves de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de cinq cent trente-trois mille quatre cent soixante-quatre Euros et un Cent (EUR 533,464.01) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

| Actionnaire | Nombre de classe R d'action souscrite | Valeur nominale correspondante (en EUR) | Réserve légale correspondante (en EUR) | Impacte sur le compte des autres réserves (en EUR) | Prix de rachat (en EUR) |
|--|---------------------------------------|---|--|--|-------------------------|
| Altamar Buyout Global II, FCR | -344 115 | -3 441,15 | -344,12 | -24 893,76 | 28 679,03 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -270 376 | -2 703,76 | -270,38 | -19 559,39 | 22 533,53 |
| Altamar Secondary opportunities | | | | | |
| IV, FCR | -1 092 427 | -10 924,27 | -1 092,43 | -79 027,82 | 91 044,52 |
| Edmond de Rothschild SA | -1 706 918 | -17 069,18 | -1 706,92 | -123 480,97 | 142 257,07 |
| StepStone Azul S.à r.l. | -1 280 188 | -12 801,88 | -1 280,19 | -92 610,73 | 106 692,80 |
| Assurances du Crédit Mutuel | | | | | |
| Vie SA | -1 280 188 | -12 801,88 | -1 280,19 | -92 610,73 | 106 692,80 |
| Assurances du Crédit Mutuel | -426 729 | -4 267,29 | -426,72 | -30 870,25 | 35 564,26 |

| | | | | | |
|-------------|------------|------------|-----------|-------------|------------|
| IARD | | | | | |
| Total | -6 400 941 | -64 009,41 | -6 400,95 | -463 053,65 | 533 464,01 |

Souscriptions - Paiements

Est alors intervenu chaque actionnaire commanditaire de la Société, tous représentés par Fatima Lahmer en vertu de sept (7) procurations données en juin 2015 et qui, signées ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Ledit mandataire a déclaré ce qui suit, relativement à chacun de ses mandants:

Assurances du Credit Mutuel IARD a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions K et P énoncé dans les résolutions précédentes, par incorporation des autres réserves du capital social de la Société;

Assurance du Credit Mutuel VIE SA a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions K et P énoncé dans les résolutions précédentes, par incorporation des autres réserves du capital social de la Société;

Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions K et P énoncé dans les résolutions précédentes, par incorporation des autres réserves du capital social de la Société;

Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions K et P énoncé dans les résolutions précédentes, par incorporation des autres réserves du capital social de la Société;

Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions K et P énoncé dans les résolutions précédentes, par incorporation des autres réserves du capital social de la Société;

Edmond de Rothschild S.A. a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions K et P énoncé dans les résolutions précédentes, par incorporation des autres réserves du capital social de la Société;

StepStone Azur S.à r.l. a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions K et P énoncé dans les résolutions précédentes, par incorporation des autres réserves du capital social de la Société;

Septième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de cinq millions cinq cent quatre mille deux cent six Euros et dix Cents (EUR 5,504,206.10) représenté par une (1) action de commandité, cent dix-sept millions cinq cent dix-sept mille cent quatorze (117,517,114) actions ordinaires de Classe K, vingt-sept millions vingt-quatre mille cent soixante-sept (27,024,167) actions ordinaires de Classe L, une (1) actions ordinaire de Classe N, deux cent trente-deux millions six cent quarante-huit mille soixante-dix (232,648,070) actions ordinaires de Classe O, cent cinquante-neuf millions cinq cent trente-huit mille cent quatre (159,538,104) actions ordinaires de Classe P, treize millions six cent quatre-vingt-treize mille cent cinquante-trois (13,693,153) actions ordinaires de Classe R, toutes nominatives et d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Les actions ordinaires de Classe K, de Classe L, de Classe N, de Classe O, de Classe P, et de Classe R, ensemble avec les actions ordinaires d'autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les «Actions Ordinaires». Les Actions Ordinaires ensemble avec l'Action Commanditée sont dénommées ci-après l'«Action» ou les «Actions».

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'approuver le paiement d'un montant de six cent trente-sept mille quatre cent trente-neuf Euros et soixante et onze Cents (EUR 637,439.71) des réserves distribuables aux actionnaires de la Société.

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé l'autorisation à accorder à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée aux résolutions ci-dessus, incluant mais sans limitation, l'enregistrement des réductions et augmentations de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Pouvoir

Les parties comparantes donnent par le présent pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement à corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi. En cas de divergences entre les sommes écrites en chiffres et en toutes lettres, ce dernier sera déterminant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'exprimant le désir de signer.

Signé: C. Frank, F. Lahmer, L. Piscione, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15455. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015113684/637.

(150122494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.353.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015104315/11.

(150114195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

RondoTrading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 50, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 173.245.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am fünfzehnten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg

Sind die Aktionäre der RondoTrading S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in Schengen, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen getreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 29. November 2012, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 21. Januar 2013, Nummer 145.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Helgard ZEBISCH, wohnhaft in D-64342 Seeheim-Jugenheim, Albert-Schweitzer-Strasse 15, welcher auch die Funktion des Stimmzählers übernimmt.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Eric Blank, beruflich ansässig in L-5445 Schengen, 54, route du Vin.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Sämtliche Aktien sind Namensaktien.

II.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

III.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Abänderung von Artikel 3 der Satzung dahingehend, dass sämtliche Aktien Namensaktien sind.

2.- Abänderung der Adresse des Kommissars der Gesellschaft.

Alsdann fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass sämtliche Inhaberaktien in Namensaktien umgewandelt worden sind vor Inkrafttreten des Gesetzes vom 28. Juli 2014 und beschliesst Artikel 3 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEIUNDDREISSIGTAUSEND EURO (EUR 32.000,-) eingeteilt in DREIHUNDERTZWANZIG (320) Aktien mit einem Nennwert von je EINHUNDERT EURO (EUR 100.-).

Die Aktien sind als Namensaktien ausgegeben.

Am Firmensitz der Gesellschaft wird ein Aktionärsregister geführt. Dieses Register enthält den Namen eines jeden Aktionärs, seinen Geschäftssitz, die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien sowie ggf. das Datum der Übertragung jeder Aktie. Die Eintragung im Aktionärsregister gilt als Nachweis der Berechtigung des Aktionärs an solchen Namensaktien

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest dass die Adresse des Kommissars LC Partners S.A., wie folgt lautet: L-5445 Schengen, 54, route du Vin.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen, ist die vorliegende Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterschrieben worden.

Gezeichnet: H. ZEBISCH, E. BLANK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 24 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19605. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 30. Juni 2015.

Référence de publication: 2015104261/51.

(150113838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Borgo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.141.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 24 juin 2015, que l'associé de la Société, Blackstone Capital Partners (Cayman II) VI L.P. a reçu les parts sociales suivantes:

- 29.393 parts sociales de Blackstone Tactical Opportunities Fund - A (PE) (Cayman) L.P.;
- 51.336 parts sociales de Blackstone Tactical Opportunities Fund - C (Cayman) L.P.;
- 67.791 parts sociales de Blackstone Tactical Opportunities Fund (Cayman) L.P.;
- 21.372 parts sociales de Blackstone Tactical Opportunities Fund - T (Cayman) L.P.;
- 20.666 parts sociales de Blackstone Tactical Opportunities Fund - AD (Cayman) L.P.;
- 7.840 parts sociales de Blackstone Tactical Opportunities Fund - L (Cayman) L.P.;
- 9.247 parts sociales de Blackstone Tactical Opportunities Fund - O (Cayman) L.P.; et

- 820 parts sociales de Blackstone Family Tactical Opportunities Investment Partnership (Cayman) SMD L.P.,

que l'associé de la Société, Blackstone Tactical Opportunities Fund - G (Cayman) L.P. a reçu les parts sociales suivantes:

- 14.113 parts sociales de Blackstone Tactical Opportunities Fund - N (Cayman) L.P.; et
- 2.275 parts sociales de Blackstone Family Tactical Opportunities Investment Partnership (Cayman) SMD L.P.,

et que le nouvel associé de la Société, Blackstone Tactical Opportunities Fund - I (Cayman) L.P., une exempted limited partnership, constituée et régie selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: 190, Elgin Avenue, KY 1-9005 George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK-74111, a reçu les parts sociales suivantes:

- 5.466 parts sociales de Blackstone Tactical Opportunities Fund - N (Cayman) L.P.; et
- 4.085 parts sociales de Blackstone Tactical Opportunities Fund - S (Cayman) L.P.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

| | |
|---|------------------------|
| Blackstone Capital Partners (Cayman II) VI L.P. | 833.465 parts sociales |
| Blackstone Tactical Opportunities Fund - A (PE) (Cayman) L.P. | 47.242 parts sociales |
| Blackstone Tactical Opportunities Fund - C (Cayman) L.P. | 77.590 parts sociales |
| Blackstone Tactical Opportunities Fund (Cayman) L.P. | 106.364 parts sociales |
| Blackstone Tactical Opportunities Fund - G (Cayman) L.P. | 45.215 parts sociales |
| Blackstone Tactical Opportunities Fund - T (Cayman) L.P. | 32.065 parts sociales |
| Blackstone Tactical Opportunities Fund - AD (Cayman) L.P. | 32.972 parts sociales |

| | |
|--|-----------------------|
| Blackstone Tactical Opportunities Fund - L (Cayman) L.P. | 12.568 parts sociales |
| Blackstone Tactical Opportunities Fund - O (Cayman) L.P. | 14.859 parts sociales |
| Blackstone Tactical Opportunities Fund - N (Cayman) L.P. | 31.456 parts sociales |
| Blackstone Tactical Opportunities Fund - S (Cayman) L.P. | 6.498 parts sociales |
| Blackstone Family Tactical Opportunities Investment Partnership (Cayman) SMD L.P. | 155 parts sociales |
| Blackstone Tactical Opportunities Fund - I (Cayman) L.P. | 9.551 parts sociales |
| Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. | |

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Borgo Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015105579/46.

(150116522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Scoville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8293 Keispelt, 27a, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 189.723.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015104332/9.

(150113470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Rue de l'Eau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 156.665.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de juin.

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée RUE DE L'EAU S.A., ayant son siège social à L- 7535 Mersch, 14, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2736 du 14 décembre 2010 (ci-après dénommée comme la «Société»). La Société a été mise en liquidation suivant une assemblée générale extraordinaire, tenue le 22 décembre 2014 devant le notaire Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 237 du 29 janvier 2015.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société est présidée par Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, demeurant à Strassen.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société choisit comme scrutatrice Madame Sylvie WINKIN-HANSEN, administratrice de sociétés, demeurant à Doncols.

Lesdites personnes constituent le Bureau de la présente assemblée générale extraordinaire.

Le Président explique que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1 Rapport du commissaire-vérificateur;

2 Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur;

3 Clôture de la liquidation;

4 Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans à partir de la clôture de la liquidation;

Le Président explique qu'il ressort de la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents, respectivement les mandataires des actionnaires représentés, que l'intégralité du capital social est représentée.

Le Président explique que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Le Président explique que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

La liste de présence est alors arrêtée, "ne varietur", signée par les membres du bureau et annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date 3 juin 2015 a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société Arend Consult S.à r.l., avec siège social à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur, approuve ledit rapport.

Le rapport du commissaire-vérificateur, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Deuxième résolution

Les Actionnaires donnent décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur, pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

Les Actionnaires prononcent la clôture de la liquidation.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Nico Arend / Carlo Fischbach / Sylvie Winkin-Hansen

Le président / Le secrétaire / La Scrutatrice

Référence de publication: 2015104265/57.

(150113037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

SESAM Beauty Concepte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Laengten.

R.C.S. Luxembourg B 119.471.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015104339/9.

(150113934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 979.933,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.512.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 1^{er} juillet 2015, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Romuald Minatchy, né le 6 octobre 1982 à Colombes, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 1^{er} juillet 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur David Aderhold, né le 5 décembre 1980 à Forbach, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérant de catégorie A

- Monsieur Timothy J. Berryman, né le 7 janvier 1972 à Christchurch, Nouvelle Zélande, ayant son adresse professionnelle au 133 Peachtree Street NE, 30303 Atlanta, Géorgie, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Olivier Lequeue, né le 31 octobre 1978 à Schaerbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur David Aderhold, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juillet 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015106706/33.

(150117366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Esofac Luxembourg S.A., Société d'Etudes Sociales, Financières et Actuarielles, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 18.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015104353/9.

(150113524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

SPF - Sierra Portugal Feeder 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.750.

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015104366/9.

(150114355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Société Manuela Rodrigues Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9118 Schieren, 5, Cité Peteschfeld.

R.C.S. Luxembourg B 176.502.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le huit juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Madame Maria Manuela DE SOUSA RODRIGUES, employée, née le 31 juillet 1964 à Massarelos au Portugal, demeurant à L-9188 Vichten, 5, rue Nolstein;

Seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «SOCIETE MANUELA RODRIGUES Sàrl», établie et ayant son siège social à L-9118 Schieren, 5, Cité Peteschfeld, inscrite au registre des sociétés et associations sous le numéro B 176.502;

Créée par acte du notaire soussigné en date du 2 avril 2013, publiée au Mémorial C des Sociétés et Associations en date du 31.5.2013 sous le numéro 1292;

L'associée représentant l'intégralité du capital social de 12.400 € reparti en cent parts sociales réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes:

I. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

II. que ladite société a cessé toute activité commerciale.

III. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

IV. Elle se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par

rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, il assume irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

V. L'actif restant éventuel sera attribué à l'associé;

VI. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les associés au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

IIX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée de l'associé.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

L'associé déclare que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Maria Manuela DE SOUSA RODRIGUES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 11 juin 2015. Relation: DAC/2015/9745. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015104355/48.

(150114425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Steffen Production Differdange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4563 Niederkorn, 11, Zac Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 157.405.

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «STEFFEN PRODUCTION DIFFERDANGE S.A.», établie et ayant son siège social à L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 258 du 8 février 2011, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157405.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 4 décembre 2013, publié au Mémorial C numéro 282 du 31 janvier 2014.

La séance est ouverte à 8.15 heures, sous la présidence de Monsieur Frank STEFFEN, demeurant à L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon;

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Tom STEFFEN, demeurant à L-8410 Steinfort, 10, route d'Arlon;

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Restera pareillement annexée aux présentes la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera soumise avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon à L-4563 Niederkorn, 11 Zac Hahneboesch II et modification conséquente de la 1^{ère} phrase de l'article 2 des statuts de la société.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon à L-4563 Niederborn, 11 Zac Hahneboesch II avec effet au 15 juin 2015 et décide la modification conséquente de la 1^{ère} phrase de l'article 2 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Niederborn (commune de Differdange)»

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à 1.200.- €.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: STEFFEN, STEFFEN, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/06/2015. Relation: EAC/2015/14534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 01/07/2015.

Référence de publication: 2015104373/53.

(150114648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Tika S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015104395/11.

(150114182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

SBM Stones S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.118.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 30 juin 2015 entre;

- SBM Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172142,

et,

- Japan Stones S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 197887,

que neuf mille (9.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, représentant 45 % du capital de la Société, ont été transférées par SBM Holding Luxembourg S.à r.l., susnommée, à Japan Stones S.à r.l., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| SBM Holding Luxembourg S.à r.l. | 11.000 parts sociales |
| Japan Stones S.à r.l. | 9.000 parts sociales |
| Total | 20.000 parts sociales |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015107051/32.

(150116790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.467.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Development Venture III S.C.A.

Référence de publication: 2015104725/10.

(150114991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Duse III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 134.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Signature.

Référence de publication: 2015104730/10.

(150115007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Europa Diamond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015104757/10.

(150114721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Circuit Foil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 93.110.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Catherine Sonnet.

Référence de publication: 2015104698/10.

(150114476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.